

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA, P. O. Box 3243, Telephone: +251-11-551 7700,
Fax: +251-11-5517844, website: www.africa-union.org

25 Juillet 2017

REF: APPEL D'OFFRES POUR L'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR POSTAL EN AFRIQUE. : PROCUREMENT NO. AUC/IED/119

1. La Commission de l'Union africaine souhaite engager les services d'un consultant pour évaluer la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement durable du secteur postal en Afrique adopté en 2008. Le but de l'étude proposée est de :

(i) mesurer les progrès réalisés par les États membres de l'UA dans la mise en œuvre de la réforme de leur secteur postal, (ii) rechercher une meilleure compréhension des défis auxquels sont confrontés les États membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de la réforme de leurs services postaux, notamment leurs programmes, stratégies et projets de services électroniques, (iii) tirer les leçons nécessaires, et (iv) proposer des recommandations et un plan d'action adéquat pour le plan stratégique 2019-2023 qui couvre les cinq années restantes du premier Plan décennal de l'Agenda 2063 de l'UA. Les objectifs spécifiques de l'étude sont les suivants: (i) Environnement politique et réglementaire; (ii) développement de l'infrastructure postale; (iii) Cartographie des services électroniques postaux en Afrique; (iv) Facteurs d'échec et de réussite; (v) Meilleures pratiques; (vi) Leçons apprises; (vii) Stratégies et recommandations et (viii) Plan d'action.

2. La Commission de l'Union africaine invite les soumissionnaires éligibles et intéressés à soumettre des propositions techniques et financières pour la mission à conduire selon les termes de référence (TDR) ci-joints.

3. Une entreprise sera sélectionnée selon la méthode de sélection basée sur la qualité et le coût et les procédures décrites dans le présent appel d'offres.

4. Les offres TECHNIQUES et FINANCIÈRES doivent être livrées dans deux enveloppes SÉPARÉES enfermées dans une ENVELOPPE EXTÉRIEURE à transmettre à l'adresse ci-dessous indiquée et au plus tard le 18 août 2017 à 15h00.

5. Les soumissionnaires peuvent obtenir des informations complémentaires, au moins 7 jours de la date de soumission, auprès du Président de la Commission d'Attribution des Marchés de la Commission de l'Union africaine, téléphone (+251) 11 5517700, poste 4341 ou par courrier électronique à : tender@africa-union.org.

6. Les propositions sont valables pour une période de 90 jours. Les offres tardives seront rejetées et retournées non ouvertes aux soumissionnaires. L'enveloppe extérieure doit porter le nom et l'adresse du soumissionnaire.

7. L'adresse pour le dépôt des offres est:

Président de la Commission d'Attribution des Marchés de la Commission de l'Union africaine
Commission de l'Union africaine,

Bâtiment C, 3^{ième} étage, TENDER BOX

Roosevelt Street.

P. O. Case 3243,

Addis Abeba, Ethiopie.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Carine Yemitia Touré
Chef de Division, Procurement, Travel and Stores

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: (251-11) 5525849 Fax: (251-11) 5525855

Site Web: www.africa-union.org

Cahier des charges pour l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement durable du secteur postal en Afrique

1. Historique

1.1. Contexte général

La mise en œuvre de l'Agenda du développement durable et la réalisation des sept (7) aspirations de l'Afrique que Nous Voulons à l'horizon 2063 signifie la recherche de remèdes aux insuffisances existant au niveau des infrastructures nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). En Afrique, en particulier dans les zones rurales, il existe un réseau physique capable d'apporter une réponse concrète à certains des principaux défis relevés au niveau de la mise en œuvre des ODD étant donné sa présence omniprésente et bien connue, le réseau postal. L'innovation numérique peut fournir des opportunités significatives de transformation du secteur postal en un instrument de développement durable.

En tenant compte de cette importance des bureaux de poste dans la responsabilisation et le développement des régions rurales et éloignées, la 2^{ème} session ordinaire de la Conférence des ministres africains chargés des TIC a adopté en 2008 un Plan d'action pour le développement durable du secteur postal en Afrique. Le Plan d'action a été entériné par le Conseil exécutif par décision EX.CL/Dec.434 (XIII).

Outre la recommandation de la mise en œuvre d'une réforme en profondeur du secteur postal en Afrique au niveau politique, juridique et réglementaire, le Plan d'action s'articule autour des quatre composantes clés ci-après :

- Réforme axée sur l'utilisation des TIC ;
- Développement des services financiers ;
- Développement du commerce électronique ;
- Réduction du fossé numérique surtout dans les zones rurales et éloignées.

Le Plan d'action a été soutenu par la déclaration de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'UA de 2010 sur "Le développement des TIC en Afrique : perspectives et défis" qui a invité les parties prenantes du secteur des TIC en Afrique à accorder une attention particulière au secteur postal, véhicule permettant d'atteindre les populations des régions éloignées et rurales, lors de l'élaboration de stratégies de développement des TIC.

En outre, les ministres en charge de la Communication et des Technologies de l'Information des États membres de l'Union africaine, ont au fil du temps pris les décisions suivantes :

- Élaboration des normes et lignes directrices pour le service postal universel et des stratégies visant à promouvoir l'utilisation des TIC pour le développement du secteur ;
- Promotion la mise en œuvre du programme e-Poste dans le cadre des e-stratégies nationales en tenant compte de la coordination au niveau régional ;
- Intégration des services postaux dans le cadre élargi des services basés sur les TIC et œuvrer pour son intégration dans les politiques d'accès au service universel au niveau national ;
- Soutien à la mise en œuvre de l'initiative conjointe continentale pour la connectivité des bureaux de poste

L'activité proposée dans le cadre de l'exécution du budget-programme pour 2017 à savoir, "évaluer la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement durable du secteur postal en Afrique", vise à faire le point des progrès réalisés en termes d'atteinte de performance et à identifier les défis à relever pour mieux préparer l'avenir.

1.2. État de réalisation

1.2.1. Au niveau de la Commission de l'UA

Dans la mise en œuvre des décisions des organes de l'UA en vue de compléter le rapport de l'étude de 2008 sur "Évaluation diagnostique, politiques et stratégies visant à développer le service postal en Afrique", la Commission de l'UA a entrepris et terminé les études suivantes :

- Développement des services de paiement en Afrique ;
- Élaboration de modèle et de lignes directrices pour la fourniture d'un service postal universel durable ;
- Stratégies visant à améliorer l'inclusion financière des populations à faible revenu en Afrique, et
- Élaboration de lignes directrices pour les systèmes d'adressage et de codes postaux.

Les conclusions desdites études ont été adoptées par la Conférence des Ministres en charge des TIC et entérinées par le Conseil exécutif, notamment par ses décisions EX.CL/Dec.613(XVIII), EX.CL/Dec.739 (XXII) et EX.CL/Dec.900 (XXVIII).

En outre, sur demande du Conseil exécutif, des rapports ad hoc sur les "Stratégies d'amélioration de l'inclusion financière des populations à faible revenu en Afrique", "l'élaboration des lignes directrices sur les systèmes d'adressage et de codes postaux" et "l'électrification et la connectivité des bureaux de poste dans les zones rurales en Afrique" ont été soumis à la 7^{ème} réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et à la 9^{ème} réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé (CTS) de l'Union africaine (UA) sur les finances, la planification et l'intégration et la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, respectivement.

Ce faisant, les résolutions ci-après ont été prises :

- CAMEF 924 (XLVII) qui a (a) confirmé son engagement à accorder la priorité à la transformation des ressources et biens postaux existants, en vue d'accroître l'accès aux services de base et promouvoir ainsi l'inclusion financière ; (b) félicité les États Membres pour leurs efforts visant à accélérer l'harmonisation des réformes juridiques, en collaboration avec les organismes de réglementation financière et les organismes de réglementation postale, et compte tenu de la spécificité des services financiers postaux, en vue de fournir des services financiers postaux plus viables, compétitifs et adaptés aux besoins de la clientèle, ce qui facilite le commerce électronique et profite aux petites et moyennes entreprises et de ce fait, joue un rôle important dans le financement à long terme de l'industrialisation de l'Afrique ; et (c) chargé la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec l'Union panafricaine des Postes, les Communautés économiques régionales, les organisations postales sous régionales et les États membres, d'améliorer la performance des services financiers postaux, d'apporter un appui à la diffusion d'informations et de meilleures pratiques, et de promouvoir l'innovation dans les domaines dans lesquels l'Afrique est confrontée à des défis particuliers.
- CUAL-L10 qui a décidé notamment (a) d'inclure les systèmes d'adressage et de codes postaux dans les priorités nationales et de les prendre en compte dans les plans nationaux de développement en tant qu'infrastructures critiques pour accroître l'accès aux services de base, (b) d'encourager les États membres qui mettent en œuvre de tels projets à afficher la volonté politique de mettre en œuvre un système d'adressage et de codes postaux et à accorder une forte priorité à une bonne coordination interne de la mise en œuvre de ces projets, (c) d'inviter les États membres à s'approprier le projet et à l'intégrer dans les plans et stratégies de développement national et (d) d'exhorter les États membres à examiner de multiples sources de financement, tels que le budget national, le fonds du service universel, les partenariats public-privé, les partenaires internationaux de développement, etc. en vue de la mise en œuvre avec succès du projet.
- Le rapport sur les "stratégies visant à accroître l'inclusion financière des populations à faible revenu en Afrique" révèle que le potentiel des 26 000 bureaux de poste existants en Afrique est actuellement en train d'être réévalué en vue d'améliorer l'inclusion financière. A cet égard, de nombreux bureaux de poste jouent/peuvent jouer un rôle diversifié et pertinent à faible coût dans la promotion de l'inclusion financière, mais ce rôle est souvent sous-estimé. Les bureaux de poste peuvent combler des lacunes dans le domaine de l'inclusion financière dans le paysage des banques et établissements de micro finance, et servir à améliorer l'accès aux infrastructures dans les zones périurbaines et rurales. Toutefois, la situation des réseaux postaux et leur potentiel diffèrent largement à travers l'Afrique. Plus fréquemment des améliorations sont nécessaires au niveau du cadre institutionnel, du portefeuille de produits, du marketing, des alliances et partenariats stratégiques, des TIC et de la gestion financière.

1.2.2. Au niveau de l'UPAP

Dans le cadre de mise en œuvre de la décision EX.CL434 (XIII) et convaincue de la nécessité d'un suivi rigoureux de sa mise en œuvre, la 28^{ème} session du Conseil d'administration de l'UPAP réunie les 6 et 7 juin 2009 au Caire en Égypte, a décidé la constitution de comités de pilotage au niveau de chaque sous-région. Le Conseil a en outre chargé le Secrétariat général de l'UPAP d'élaborer, en étroite coopération avec la Commission de l'Union africaine, des cahiers des charges des comités de pilotage sous régionaux.

L'UPAP a en outre parrainé l'Association des régulateurs des communications de l'Afrique australe (CRASA) pour l'organisation d'un atelier dont l'objectif visé est l'harmonisation des politiques et réglementations dans la région de la SADC.

L'UPAP est en train d'élaborer un projet de Guide pour l'harmonisation des politiques et réglementations, et aussi une proposition de principes détaillés pour la prestation du service postal universel en Afrique.

Concernant les envois de fonds, l'UPAP et M/s. Instant Cash de la Poste des Emirats arabes unis (EAU) ont signé un mémorandum d'entente en 2014, pour faciliter les services de transfert d'argent des migrants africains résidant aux EAU, vers leurs pays d'origine, via le système IFS. En outre, l'UPU en collaboration avec l'UPAP travaillent actuellement en liaison étroite avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) dans le cadre de la promotion des efforts d'amélioration de l'inclusion financière, déployés par les postes en Afrique, en vue de répondre aux besoins financiers des migrants et de leurs familles vivant dans les zones rurales.

Il est à retenir également que sous la coordination de l'UPAP et de l'UPU, les États membres de l'UPAP ont fait une déclaration en juin 2015, à Khartoum, au Soudan, et adopté un diagramme des priorités régionales en matière de coopération et de développement qui seront intégrées dans le Plan de développement régional pour l'Afrique pour la période 2017-2020 sur la base des niveaux de priorité suivants :

Premier niveau : Amélioration de l'efficacité opérationnelle et développement du commerce électronique ;

Deuxième niveau : Développement des services financiers, développement du secteur postal, services électroniques et diversification

Troisième niveau : Développement durable et inclusion

En conclusion, la structure du plan d'action imminent peut être tel qu'indiqué dans le tableau ci-après :

N°	COMPOSANTE ESSENTIELLE	ACTIVITE/ PROJET
1	Réforme axée sur l'utilisation des TIC	<ul style="list-style-type: none"> • Electricité et connectivité des bureaux de poste • Déclaration de Khartoum - Deuxième niveau : services électroniques et diversification • Déclaration de Khartoum - Deuxième niveau : développement du secteur postal
2	Développement des services financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de Khartoum - Deuxième niveau : Développement des services financiers • Electricité et connectivité des bureaux de poste • Collaboration avec le FIDA et des organisations similaires
3	Développement du commerce électronique	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de Khartoum - Premier niveau : Amélioration de l'efficacité opérationnelle et développement du commerce électronique • Projet d'adressage et de code postaux • Déclaration de Khartoum - Deuxième niveau : services électroniques et diversification
4	Réduction du fossé numérique surtout dans les zones rurales et les endroits reculés	<ul style="list-style-type: none"> • Projet d'électrification et de connectivité • Déclaration de Khartoum - Deuxième niveau : services électroniques et diversification

NB : Il y a quelques initiatives qui ne cadrent pas exactement avec la structure du Plan d'action proposé à savoir :

L'harmonisation des politiques et réglementations pour la prestation du service universel qui correspond au 2^{ème} niveau de priorité : développement du secteur postal et au 3^{ème} niveau de priorité : développement durable et inclusion.

1.2.3. Au niveau de l'UPU

En 2011, l'Union postale universelle a décidé d'évaluer le développement des services électroniques postaux. Un rapport sur l'«évaluation du développement des services électroniques postaux : une perspective mondiale» a été publié en janvier 2012. On note dans le rapport que 21 sur 54 pays africains ont pris part à cette évaluation effectuée sur le plan mondial. Il contient également de principales conclusions concernant les pays en développement et, en particulier, les pays africains :

- 14 % des 55 services électroniques offerts dans le monde entier sont disponibles dans les pays africains qui ont participé à l'enquête ;
- Il y a un grand fossé entre pays développés et pays en développement en la matière ;
- Certains pays en développement ne sont pas en retard et les pays africains à savoir la Tunisie, l'Afrique du Sud, le Kenya, l'Égypte et Maurice, entre autres, sont en tête en termes d'indice de développement des services postaux ;
- L'offre des services électroniques postaux en Afrique est concentrée sur l'accès à Internet et les services financiers et l'offre de services administratifs électroniques sont moins développés ;
- La capacité d'innovation influence le développement des services électroniques postaux plus que la richesse ;
- Des facteurs externes (revenu national brut, la réglementation des TIC, la capacité d'innovation, les barrières commerciales...) et des facteurs internes aux opérateurs postaux (stratégie, financement, développement des marchés, gestion de l'organisation ...) semblent être les vecteurs et exercent une influence négative sur le développement des services électroniques postaux.

Le rapport a suggéré des recherches supplémentaires sur des conclusions précises et des études approfondies et que l'on s'inspire notamment des cas de réussite.

Une étude similaire menée en 2015 a abouti à la conclusion selon laquelle beaucoup de progrès ont été accomplis, d'importants progrès dans l'adoption des services électroniques postaux, une meilleure focalisation sur les services qui servent d'appui au commerce électronique et d'autres services de base. Le rapport a conclu qu'« il y a eu un développement notable de la poste électronique et des services publics électroniques dans les pays où l'environnement est favorable. Les postes sont bien placées pour numériser les services publics. Il s'agit là d'une réponse à l'intérêt croissant des décideurs d'utiliser les services publics électroniques afin de réduire les coûts de la prestation de services aux citoyens. Toutefois, la disponibilité de services de communication électronique de la poste, les plateformes de commerce électronique, de paiement électronique, de cyber santé et de cyber administration et les solutions technologiques peuvent être encore améliorées dans de nombreux pays en développement, par des moyens qui correspondent à leurs besoins et capacités spécifiques. Les efforts déployés dans ces domaines devraient être complétés par l'amélioration continue du cadre juridique au niveau national et international, compte tenu des capacités de la poste à promouvoir la confiance dans les transactions en ligne ».

En outre, l'UPU, en collaboration avec la CUA et l'UPAP ont conçu en 2015 le projet d'électrification et de connectivité des bureaux de poste en Afrique qui vise à fournir aux participants à titre individuel, aux institutions et aux collectivités, les connaissances techniques, des compétences, des informations et des moyens nécessaires pour accéder et utiliser les services postaux en ligne grâce aux TIC et favoriser l'inclusion financière et sociale. La phase pilote du projet est mise en œuvre par 13 pays pilotes.

2. Objectifs et portée des travaux

2.1. Objectif de l'étude

Le but de l'étude proposée est de (i) évaluer les progrès accomplis par les États membres de l'UA en matière de réforme du secteur postal au plan national, (ii) obtenir une meilleure compréhension des défis auxquels sont confrontés les États membres dans l'élaboration et la mise en œuvre des réformes de leurs services postaux notamment leurs programmes, stratégies et projets dans le domaine des services électroniques (iii) tirer des leçons, et (iv) proposer des recommandations et un plan d'action adéquats qui s'intègre au plan à moyen terme 2019-2023 qui couvrira les cinq années restantes du premier décennal de l'Agenda 2063 de l'UA.

2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'étude sont les suivants :

- Environnement politique et réglementaire ;
- Développement de l'infrastructure postale ;
- Cartographie des services électroniques postaux en Afrique ;
- Facteurs clés de succès ;
- Meilleures pratiques ;
- Leçons tirées ;
- Stratégies et recommandations ;
- Plan d'action.

2.3. Portée des travaux

Aussi, l'évaluation couvre-t-elle les programmes et projets entrepris par la Commission de l'UA, les communautés économiques régionales, l'Union panafricaine des postes (UPAP), et les États membres au cours des dix (10) ans ou de 2008 à 2017.

Les critères d'évaluation suivants seront utilisés :

- Cohérence des interventions : les programmes et projets mis en œuvre correspondent-ils aux priorités et aux principaux objectifs définis dans les différentes décisions ? La question est de savoir si ce qui a été convenu a été fait. Le cas échéant, la tâche consistera à relever les cas où les programmes et projets se sont écartés des priorités et plans initiaux et à fournir des notes explicatives.
- Efficacité : Quel est le niveau d'atteinte des résultats et conclusions envisagés ? Les étapes et objectifs visés ont-ils été atteints ? Les causes possibles des résultats réels (positifs ou négatifs) seront analysées et présentées.
- Efficience : les ressources financières prévues dans les budgets annuels étaient-ils utilisés de façon efficace ? Les modalités de mise en œuvre étaient-elles efficaces ? Les résultats

ont été livrés à temps ? Les ressources (techniques, équipements, services généraux d'appui ...) étaient-elles suffisantes ?

Les résultats escomptés feront l'objet d'un rapport contenant l'évaluation, les prévisions et défis, les stratégies, les recommandations et un plan d'action.

3. Responsabilités du consultant

3.1. Services requis

Afin d'atteindre les objectifs énoncés ci-dessus, le consultant réalisera les activités suivantes et fournira des produits livrables à la Commission de l'Union africaine sur les tâches suivantes :

- Évaluer les réformes postales dans les États membres de l'UA ;
- Évaluer et actualiser la liste des services électroniques offerts aux consommateurs à travers le réseau postal ;
- Dresser une cartographie des services électroniques offerts sur le continent ;
- Évaluer les expériences des pays africains disposant de meilleures pratiques dans le domaine dont la Tunisie, l'Afrique du Sud, le Kenya, l'Égypte, Maurice et tout autre pays pertinent ; d'autres cas de réussite hors d'Afrique pourraient être source d'inspiration ;
- Évaluer l'accès aux TIC dans les régions rurales et éloignées, sa complémentarité avec le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) et son impact sur la vie des citoyens africains ;
- Dresser les causes des échecs éventuels ;
- Analyser les catalyseurs de ces succès africains et leurs tendances potentielles dans le futur ;
- Décrire les stratégies mises en place ;
- Analyser les changements et défis prévisibles au niveau des services électroniques postaux sur les dix (10) prochaines années et élaboration de stratégies pour relever les défis ;
- Proposer des stratégies et recommandations pour le développement durable des services électroniques postaux en Afrique notamment les paiements électroniques, les transferts de fonds, les prêts, les épargne, les assurances, etc et en adéquation avec le plan de développement des infrastructures physiques et immatérielles de transport, énergie et de TIC dans une dynamique de recherche de complémentarité avec le PIDA et l'amélioration de la vie des citoyens vivant pour la plupart dans les régions rurales et éloignées ;
- Plan d'action pour la mise en œuvre des stratégies et recommandations proposées.

3.2. Méthodologie

La méthodologie doit inclure une description étape par étape des voies et moyens d'atteindre les objectifs. Elle comprend :

- Calendrier de travail ;
- Examen de documents ;

- Visites sur le terrain ;
- Comptes rendus/Réunions d'information ;
- Vidéo-conférences pour des Réunions d'information avec l'UA, l'UPAP, les CER et toute autre partie prenante identifiée ;
- Réunions et consultations ;
- Réunion de lancement/de validation à Addis-Abeba (Ethiopie) avec la participation de parties prenantes, y compris l'UPAP, les Communautés économiques régionales, et les organisations postales régionales et sous régionales africaines pour la présentation des résultats, des discussions et la validation de l'étude ;
- Rapport final et produits livrables.

Une méthodologie spécifique doit être présentée par le cabinet conseil.

3.3. Produits livrables

Le Consultant doit fournir les produits livrables suivants :

- Un rapport initial (produit livrable N°1) décrivant une analyse minutieuse du problème, la méthodologie pour régler le problème, la compréhension du cahier des charges, un plan d'exécution des tâches et une proposition d'échéancier. Ils doivent être soumis dès que la réunion de lancement a lieu ;
- Un rapport intérimaire ou produit livrable N°2 comprenant : (i) l'environnement politique et réglementaire ; (ii) le développement de l'infrastructure postale, (iii) une cartographie des services électroniques, (iv) les meilleures pratiques à l'intérieur et l'extérieur de l'Afrique avec les pays concernés respectifs et leur impact, (v) l'analyse des causes des échecs éventuels, (vi) l'analyse des perspectives d'évolution des services électroniques postaux dans le monde et en Afrique, (vii) description des stratégies mises en place, (viii) l'inventaire des changements et défis prévisibles au niveau des services électroniques postaux sur les dix (10) prochaines années et (ix) des propositions de stratégies et de lignes directrices pour relever les défis et formulation de recommandations dans le sens du développement durable des services électroniques postaux en Afrique et (x) un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations.
- Le projet de rapport final ou produit livrable N°3 sera présenté après les commentaires du client à savoir la CUA. Il doit comprendre un résumé analytique en anglais et en français.
- Le consultant doit s'engager à participer à un atelier de validation du produit livrable N°3 réunissant les acteurs du secteur postal y compris les États membres, l'UPAP, les communautés économiques régionales et les organisations postales sous régionales et à finaliser le rapport selon les commentaires des participants. Le rapport final doit comprendre un résumé analytique en anglais et en français.

4. Profil du cabinet d'expertise-conseil

Le cabinet d'expertise-conseil sera choisi sur la base de propositions soumises et des critères ci-après :

- Une combinaison d'aspects techniques et financiers, sur la base d'un ratio de 75/25 (75% pour les éléments techniques, 25% pour la partie financière).
- Les aspects techniques comprendront le parcours universitaire/académique de l'expert-conseil, l'expertise africaine, la familiarité avec les politiques et la réglementation postales, les questions de réforme, l'économie, les services financiers et l'inclusion financière, les applications électroniques, le développement des postes et des TIC, y compris en Afrique, l'expérience dans le domaine de projets de recherche internationale, de solides compétences en communication, lecture et écriture, en anglais et en français et l'échéancier proposé.

5. Durée de l'étude

La durée approximative de l'étude est de six (6) mois.

La période provisoire de couverture est la suivante :

- Date approximative de démarrage : 15 juin 2017
- Date approximative de fin de l'étude : 15 décembre 2017

6. Organisation des travaux

L'organisation suivante est proposée pour la réalisation de l'étude :

6.1. Cadre institutionnel

Une réunion de lancement de l'étude sera organisée au siège de la Commission de l'Union africaine avec le consultant sélectionné/bureau d'étude pour une meilleure définition et une harmonisation des points de vue sur les tâches à exécuter. Le projet de rapport sera validé par la division de la société de l'information du département des infrastructures et de l'énergie.

6.2. Langues de travail

Le produit livrable N°1 peut être soumis en anglais ou en français. Il comprendra un résumé analytique en français et en anglais.

Les produits livrables N°2 et N°3 sont présentés en anglais et en français avec un résumé analytique en anglais et en français.

7. Documents à mettre à la disposition du Consultant

La Commission de l'Union africaine mettra à la disposition du consultant les documents ci-après :

- Plan d'action pour le développement du secteur postal en Afrique ;
- Rapports d'études sur :
 - L'harmonisation des politiques et réglementations postales et stratégies visant à renforcer le secteur postal en Afrique et ses annexes ;
 - Modèle et lignes directrices pour le Service postal universel (SPU) en Afrique ;
 - Stratégies pour l'inclusion financière des populations à faible revenu en Afrique ;
 - Lignes directrices sur les systèmes d'adressage et de code postal ;
 - Électrification et connectivité des bureaux de poste en Afrique.

- Déclarations et décisions des organes de l'UA ;
- Etude de l'UPU sur l'"évaluation du développement des services électroniques postaux : une perspective mondiale" 2011 et 2015 ;
- Tout autre document pertinent.

Le nombre de points à attribuer à chacun des critères d'évaluation technique sont les suivants:

<u>S/N</u>	Critères de notation	<u>Score</u>
1	Expérience générale de l'entreprise ;	10
2	Expérience spécifique du consultant en matière d'élaboration de politiques et réglementations postales, questions de réforme, économies, services financiers et inclusion financière, applications électroniques, maîtrise des questions de développement postal et des TIC , applications électroniques,....	35
3	Expérience des projets internationaux de recherche	25
4	Expérience et qualifications de personnel proposé	20
5	Méthodologie et plan de travail proposés	10
	<u>TOTAL</u>	100

Le score technique minimum requis pour être qualifié est de 70 points. Le score technique représente 80% du score final et le pointage financier doit représenter 20%.